

### PROCURATION → Comment ça marche?

Vous êtes absent(e) lors des élections présidentielles, les 23 avril et 7 mai, ou lors des élections législatives, les 11 et 18 juin ? **Donnez procuration dès aujourd'hui!** 

**Qu'est-ce que c'est ?** Une procuration permet de désigner une personne pour aller voter en votre nom le jour de l'élection. Cette personne ne peut recevoir qu'une seule procuration. Elle doit être inscrite dans la même commune ou sur la même liste consulaire que vous (pas nécessairement dans le même bureau de vote).

**Pourquoi c'est important ?** En 2012, les votes par procuration représentaient 5,4% des voix au 2<sup>nd</sup> tour de l'élection présidentielle, suffisamment pour faire pencher la balance. Les procurations seront encore plus importantes cette année puisque les élections auront lieu pendant les vacances scolaires et le pont du 8 mai. Il faut donc vous mobiliser dès aujourd'hui afin que votre voix compte.



#### Solution n°1: Je cherche un proche inscrit dans la même commune que moi

- 1. Je cherche un membre de ma famille, un(e) voisin(e) ou un(e) ami(e), inscrit(e) dans la même commune que moi et certain(e) de voter Emmanuel Macron. Je m'assure qu'il/elle est bien disponible le jour du vote et qu'il/elle n'a pas déjà reçu de procuration.
- 1. Une fois la personne identifiée, je me rends dans un commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de mon domicile ou de mon lieu de travail.
- Je me présente muni(e) d'une pièce d'identité (permis, carte d'identité, passeport) et du formulaire CERFA rempli, téléchargeable au préalable (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\_14952.do)
- → Vous aurez besoin des informations suivantes pour vous <u>et</u> votre proche : nom, prénom, date de naissance, adresse actuelle et lieu d'inscription sur les listes électorales.
- → Vous pouvez donner **procuration pour un ou deux tours.** Vous pouvez désigner une personne différente pour chaque tour. Le jour du vote, votre proche se rend dans votre bureau de vote pour déposer votre voix dans l'urne.

Vous êtes inscrit(e) sur une liste électorale à l'étranger ?

A l'étranger, une personne peut recevoir jusqu'à 2 procurations.

Cherchez un proche inscrit sur la même liste électorale consulaire que vous et rendez-vous à l'ambassade ou au consulat le plus proche de chez vous. Présentez-vous muni(e) une pièce d'identité (permis, carte d'identité, passeport) et remplissez le formulaire CERFA, que vous pouvez télécharger avant (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\_14952.do).

Vous aurez besoin des informations suivantes pour vous <u>et</u> votre proche : nom, prénom, date de naissance, adresse actuelle et lieu d'inscription sur les listes électorales.

# En Marche!

#### PROCURATION → Comment ca marche?

Vous êtes absent(e) lors des élections présidentielles, les 23 avril et 7 mai, ou lors des élections législatives, les 11 et 18 juin ? **Donnez procuration dès aujourd'hui!** 

2

## Solution n°2: Je me rends sur <a href="https://procuration-macron.fr">https://procuration-macron.fr</a>

**Vous ne trouvez personne à qui donner procuration?** En Marche ! vous met en relation avec un tiers de confiance de votre commune pour aller voter en votre nom.

## Comment procéder en cinq étapes :

- 1. Je remplis le formulaire sur le site https://procuration-macron.fr
- 2. En Marche! recherche une personne disponible pour chaque tour de l'élection et me met en relation.
- 3. En Marche! Me communique les informations nécessaires pour compléter le formulaire CERFA, que je peux télécharger (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\_14952.do).
- 4. Je me rends à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance de mon domicile ou de mon lieu de travail, muni(e) du CERFA rempli et d'une pièce d'identité.

  Si vous ne pouvez pas imprimer le formulaire, des CERFA papier sont disponibles dans votre gendarmerie, commissariat ou tribunal.
- 5. J'informe l'autre personne et le responsable local des procurations d'En Marche ! que j'ai bien donné procuration en leur envoyant une photo du récépissé.

Le jour du vote, le sympathisant En Marche! à qui j'ai donné procuration se rend dans mon bureau de vote pour déposer ma voix dans l'urne.

- → Vous êtes finalement disponible ? Vous pouvez résilier votre procuration à tout moment avant le vote en retournant au commissariat, au tribunal ou à la gendarmerie. S'il est trop tard, vous pouvez toujours aller voter en vous rendant dans votre bureau de vote avant l'autre personne. Pensez simplement à la prévenir !
- → Vous ne pouvez vous déplacer pour établir la procuration ? Si vous êtes invalide ou très malade, vous pouvez demander, par écrit et avec un certificat médical, à ce que la police vienne chez vous. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter au 01 86 95 02 86 pour que l'on trouve une solution ensemble.

## Vous êtes inscrit(e) sur une liste électorale à l'étranger ?

A l'étranger aussi En Marche ! vous met en relation avec un tiers de confiance, inscrit sur la même liste consulaire que vous, et disponible pour aller voter en votre nom.

Les cinq étapes mentionnées ci-dessus restent les mêmes. Simplement, rendez-vous au consulat ou à l'ambassade le plus proche de chez vous pour établir la procuration.